



# AGATHOS

Revue Ivoirienne de  
PHILOSOPHIE ANTIQUE

Numéro 002  
Décembre 2018

ISSN: 2617-0051

[www.agathos-uao.net](http://www.agathos-uao.net)

# AGATHOS

**Revue Ivoirienne de Philosophie Antique de l'Unité Pédagogique et de Recherche  
(UPR) Métaphysique et Histoire de la Philosophie**

**Département de philosophie**

**UFR Communication, Milieu et Société**

**Université Alassane Ouattara**

**Directeur de publication : M. Donissongui SORO, Maître de Conférences**

**Contacts de la revue :**

(+225) 07 66 37 80

(+225) 07 75 64 69

+225 03 30 36 31

Boîte postale : 01 BP 468 Bouaké 01

E-mail : [agathos.uao@gmail.com](mailto:agathos.uao@gmail.com)

Site internet : <http://www.agathos-uao.net>

Bouaké - Côte d'Ivoire

**ISSN : 2617-0051**

## LIGNE ÉDITORIALE

Dans sa genèse et dans sa double structure conceptuelle et historique, toute philosophie est, avant tout, une mise en scène épistémique aux influences multiples et variées. Elle est un foyer pluriel de rencontres, un carrefour où des personnages conceptuels viennent encoder et décoder leurs discours. Pour le penser, la revue *Agathos* est un creuset d'incubation et de maturation de soi, un point de ralliement des savoirs passés, présents et à venir.

*Agathos* est ainsi un point focal de la pensée antique dans ses relations avec les autres champs de connaissance. Elle a pour vocation de promouvoir la production scientifique dans le vaste champ qu'ouvre la philosophie antique. En s'inscrivant dans ce champ disciplinaire, elle vise à relever les malentendus, dénouer les équivoques, revigorer les études antiques à travers un cheminement heuristique clair, et un questionnement tant érudit que fécond. *Agathos* vise également à constituer, pour l'espace francophone, un médium d'intégration ou de coopération institutionnelle au service de la recherche.

Par ailleurs, composante de l'expression idiomatique « Kalos kagathos » que la littérature grecque antique utilisait pour désigner ce qui est « beau et bon », le terme grec ancien « agathos », c'est-à-dire « bien », est un adjectif qui traduit l'excellence de caractère, la vertu. En cela, la revue *Agathos* est un espace de coalition entre les pensées du passé et celles d'aujourd'hui, pour que naissent de nouvelles promesses de réalisation d'un discours heuristique, exigeant et urgent en faveur de la philosophie antique.

Si, dans *La République*, Platon utilisait « to kalon », forme neutre de « kalos », pour définir l'idéal, et si l'exégèse de Luc Brisson traduit « Kalos kagathos » par « perfection humaine », la revue *Agathos* ambitionne d'être ce lieu de la recherche de l'idéal, de la perfection. Elle entend, par des contributions scientifiques de qualité, privilégier la quête de l'excellence. Elle veut apporter à l'actualité pensante, l'appui de la philosophie antique dont les avancées épistémiques ne se laissent pas jaunir par le temps.

En définitive, la revue *Agathos* se veut, à la fois, un instrument de pérennisation et de renouvellement du savoir. C'est un outil méthodologique et épistémologique permettant aux chercheurs et aux enseignants-chercheurs de retrouver les approches anciennes. Comme telle, elle s'efforce de faire éclore des paradigmes discursifs nouveaux, ou de nouvelles formes d'intelligibilités arrimées à des sources et ressources théoriques,

doctrinales et conceptuelles, issues du creuset de la philosophie antique, dans un cheminement novateur et critique.

Le Comité de rédaction

## **ÉQUIPE ÉDITORIALE**

**Directeur de publication** : M. Donissongui SORO, Maître de Conférences, Philosophie antique, Université Alassane Ouattara

**Directeur-Adjoint de publication** : M. Youssouf KOUMA, Maître de Conférences, philosophie africaine et égyptologie, Université Alassane Ouattara

**Rédacteur en chef** : M. Kolotioloma Nicolas YÉO, Maître de Conférences, Philosophie antique, Université Alassane Ouattara

**Secrétaire de rédaction** : Dr Fatogoma SILUÉ, Maître-Assistant, Philosophie antique, Université Alassane Ouattara

## **COMITÉ SCIENTIFIQUE**

### **Président**

**Prof. David Musa SORO**, Philosophie antique, Université Alassane Ouattara

### **Membres**

**Prof. Niamké KOFFI**, Philosophie politique et sociale, Université Félix Houphouët-Boigny

**Prof. Tanella BONI**, Philosophie antique, Université Félix Houphouët-Boigny

**Prof. Paulin HOUNSOUNON-TOLIN**, Philosophie antique, Antiquité tardive, Sciences de l'éducation, Philosophie pour enfant et Philosophie de l'éducation, Université d'Abomey Calavy

**Prof. Tiémélé Ramsès BOA**, Histoire de la philosophie et philosophie africaine, Université Félix Houphouët-Boigny

**Mme Élise Yapo, épouse ANVILLÉ**, Maître de Conférences, Philosophie antique

**M. Donissongui SORO**, Maître de Conférences, Philosophie antique, Université Alassane Ouattara

**M. Kolotioloma Nicolas YÉO**, Maître de Conférences, Philosophie antique, Université Alassane Ouattara

## **COMITÉ DE LECTURE**

### **Président**

**Prof. Aka Landry KOMÉANAN**, Philosophie Politique, Université Alassane Ouattara

### **Membres**

**Prof. Niamké KOFFI**, Philosophie politique et sociale, Université Félix Houphouët-Boigny

**Prof. Tanella BONI**, Philosophie antique, Université Félix Houphouët-Boigny

**Prof. Paulin HOUNSOUNON-TOLIN**, Philosophie antique, Antiquité tardive, Sciences de l'éducation, Philosophie pour enfant et Philosophie de l'éducation, Université d'Abomey Calavy

**Prof. Tiémélé Ramsès BOA**, Histoire de la philosophie et philosophie africaine, Université Félix Houphouët-Boigny

**Prof. Ludovic Doh FIÉ**, Esthétique et philosophie de l'art, Université Alassane Ouattara

**M. Youssouf KOUMA**, Maître de Conférences, Philosophie africaine et égyptologie, Université Alassane Ouattara

**M. Kolotioloma Nicolas YÉO**, Maître de Conférences, Philosophie antique, Université Alassane Ouattara

**M. Ehouman KOFFI**, Maître de Conférences, Grammaire et linguistique du français, Université Alassane Ouattara

**M. Gbaley Bernard Stevens BROU**, Maître de Conférences, Histoire des sciences et Épistémologie, Université Alassane Ouattara

**Mme Élise Yapo, épouse ANVILLÉ**, Maître de Conférences, Philosophie antique

**M. Mahamoudou KONATÉ**, Maître de Conférences, Éthique et épistémologie, Université Alassane Ouattara

## **COMITÉ DE RÉDACTION**

**M. Mahamoudou KONATÉ**, Maître de Conférences, Éthique et épistémologie, Université Alassane Ouattara

**Dr Naman Séni BERNI**, Maître-Assistant, Philosophie politique, Droits de l'homme et justice traditionnelle, Université Alassane Ouattara

**Dr Pierre Nanou BROU**, Maître-Assistant, Philosophie antique, Université Alassane Ouattara

**Dr Baba DAGNOGO**, Maître-Assistant, Métaphysique et morale, Université Alassane Ouattara

**Dr Chifolo FOFANA**, Maître-Assistant, Philosophie politique et sociale, Université Alassane Ouattara

**Dr Caleb Siéna YÉO**, Maître-Assistant, Philosophie antique, Université Alassane Ouattara

**M. Sanguen Kouadio KOUAKOU**, Ingénieur des systèmes et réseaux distribués, Université Alassane Ouattara

## **SECRETARIAT DE RÉDACTION**

**Dr Amed Karamoko SANOGO**, Maître-Assistant, Philosophie antique, Université Alassane Ouattara

**Dr N'goh Thomas KOUASSI**, Maître-Assistant, Philosophie antique, Université Alassane Ouattara

**Dr Bi Gooré Marcellin GALA**, Assistant, Philosophie antique, Université Alassane Ouattara

**Dr Nontonhoua Anne YÉO**, Assistant, Philosophie antique, Université Alassane Ouattara

**Dr Mamadou BAKAYOKO**, Assistant, Métaphysique et morale, Université Alassane Ouattara

**Dr Ange Alassane KONÉ**, Assistant, Philosophie antique, Université Alassane Ouattara

## **PROTOCOLE DE RÉDACTION**

La revue *Agathos* publie des textes inédits en langue française. Ils doivent parvenir sous forme numérique (fichier Word) au Secrétariat de rédaction, au moins trois mois avant la parution du numéro concerné. Pour être publiés, les textes soumis doivent se conformer aux normes d'édition des revues de lettres et sciences humaines dans le système CAMES (NORCAMES/LSH) et aux dispositions typographiques de la revue *Agathos*.

### **I. Les normes d'édition des revues de lettres et sciences humaines dans le système CAMES (NORCAMES/LSH)**

Les normes d'édition des revues de lettres et sciences humaines dans le système CAMES peuvent être articulées autour de six points fondamentaux.

#### **1. La structure d'un article**

La structure d'un article se présente comme suit : Titre, Prénom (s) et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en français, Mots-clés,

Abstract, Key words, Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Références bibliographiques.

## **2. Les articulations d'un article**

À l'exception de l'introduction, de la conclusion, des références bibliographiques, les articulations d'un article doivent être titrées et numérotées par des chiffres. (Exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2. ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1. ; 2.2.2. ; 3. ; etc.).

## **3. Les passages cités**

Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain et en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.

## **4. Les références de citation**

Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

- (Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur, Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées) ;
- Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur, Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).

Exemples :

- En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998, p. 223), est d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupée du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens.
- Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991, p. 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de comportements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont fait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

- Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

Le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation socio-historique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères. (S. Diakité, 1985, p. 105).

## **5. Les notes de bas de page**

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

## **6. Les références bibliographiques**

Ce point comprend, d'une part, les divers éléments d'une référence bibliographique ; et, d'autre part, la manière dont ils doivent être présentés.

### **6.1. Les divers éléments d'une référence bibliographique**

Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif. Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Éditeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser, après le titre, le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2<sup>ème</sup> éd.).

### **6.2. La présentation des références bibliographiques**

Ne sont présentées dans les références bibliographiques que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

Par exemple :

Références bibliographiques

AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.

AUDARD Cathérine, 2009, *Qu'est-ce que le libéralisme ? Éthique, politique, société*, Paris, Gallimard.

BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation*, Paris, PUF.

DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », *Diogène*, 202, p. 145-151.

DIAKITÉ Sidiki, 1985, *Violence technologique et développement. La question africaine du développement*, Paris, L'Harmattan.

PLATON, 1966, *La République*, trad. Robert Baccou, Paris, Garnier-Flammarion.

## **II. Les dispositions typographiques**

Elles sont au nombre de trois.

- 1.** Le texte doit être présenté en Times New Roman (TNR), taille 12, Interligne 1,5, Format A4, Orientation : mode portrait, selon les marges ci-après : haut : 3 cm ; bas : 3 cm ; gauche : 3 cm ; droite : 3 cm.
- 2.** Le nombre de mots d'un article doit être compris entre 5 000 et 7 000.
- 3.** Les différents titres doivent être présentés en gras, sans soulignement.

## SOMMAIRE

- L'image philosophique du mythe dans la pensée de Platon**, Donissongui SORO, Université Alassane Ouattara..... p. 1
- Démocratie et démagogie : contribution à une critique platonicienne de la crise du *logos***, Fatogoma SILUÉ, Université Alassane Ouattara..... p. 21
- De la référence à la tradition égyptienne chez Platon comme contestation de la modernité**, Nanou Pierre BROU, Université Alassane Ouattara..... p. 36
- Condition féminine et statut politique de la femme chez Aristote et chez Spinoza à l'ère de la promotion du genre**, Naman Seni BERNI, Université Alassane Ouattara..... p. 55
- Le plaisir, un principe d'éducation chez Aristote**, François Koudou OZOUKOU, Université Alassane Ouattara..... p. 72
- Le stoïcisme : une philosophie de la prépondérance de l'âme et de la connaissance**, Khalia HAYDARA, Université Cheikh Anta Diop..... p. 90
- Heidegger, un spécialiste moderne des présocratiques**, Pascal Dieudonné ROY-EMA, Université Alassane Ouattara..... p. 108



## LE PLAISIR, UN PRINCIPE D'ÉDUCATION SELON ARISTOTE

François Koudou OZOUKOU  
Université Alassane Ouattara  
ozoukou@hotmail.fr

### Résumé

Contrairement à Platon qui, dans *La République*, donnait au plaisir une certaine note dépréciative, le faisant passer pour un signe de perversion morale et donc de contre-éducation, chez Aristote, ce concept connaît un exceptionnel regain d'intérêt. Pour Aristote, en effet, vu que toute activité humaine est toujours accompagnée de plaisir, et qu'il reste fondamental pour une meilleure vie éthique et théorétique, alors on devrait en tenir compte dans l'éducation de base des jeunes aristocrates. Dès lors, le plaisir se présente, chez le Stagirite, comme un facteur déterminant dans l'éducation du citoyen. Cela implique que le plaisir d'imitation et le plaisir musical constituent des instruments pour l'éducation des jeunes. Dans cette étude, à travers une démarche exégético-critique, nous montrerons que le plaisir représente un principe clé dont la considération dans le plan éducatif s'avère impératif pour une éducation authentique dans la cité.

**Mots-clés** : Aristote – Bien – Éducation – Imitation – Musique – Plaisir – Souverain bien

### Abstract

Contrary to Plato, who in *the Republic* give to pleasure in a certain depreciative note, showing it as a sign of moral perversion and so against-education, with Aristotle this concept know an exceptional renewal interest. According to Aristotle indeed, saw that every human activity is always followed of pleasure and remains fundamental for a theoretical as well as a better moral life, thus, pleasure has to be taken into account as in the basic aristocratic young education. The pleasure is presented by the Stagirite as a decisive factor in the citizen's education. It implies that the pleasure of imitation and musical, constitute some instruments for young people's education. In this study, through an exegetico-critical approach, we will show that the pleasure represent a key principle that the consideration in the educational plan is proved to be imperative for an authentic education in the city.



*Agathos*, n°002, Décembre 2018, <http://www.agathos-uao.net>

**Keywords** : Aristote – Good – Education – Imitation – Music – Pleasure – Sovereign Good.

## **Introduction**

Le concept de plaisir a un sens profond dans la philosophie d'Aristote au sens où « toute activité conforme à la nature humaine est nécessairement accompagnée de plaisir » (A. J. Festugière, 1971, p. 10). Mais, notons que la conception aristotélicienne du plaisir ne naît pas *ex nihilo*. Elle se développe à partir de l'approche de ses prédécesseurs, notamment Eudoxe, pour qui le plaisir est un bien, voire même le souverain bien et qu'il convient de rechercher nécessairement. Contrairement à lui, Speusippe prône la fuite du plaisir en raison de son caractère esclavagiste. Faudra-t-il aussi situer le contexte d'incubation de la réflexion aristotélicienne sur le plaisir à partir des critiques platoniciennes des plaisirs. En effet, le plaisir, dans certaines parties de l'œuvre de Platon, est présenté comme un instrument de perversité morale. Comme l'affirme A. J. Festugière (1971, p. 104) : « Platon dénie toute valeur aux plaisirs mêlés de peines qu'il nomme faux plaisirs ».

Reprenant à son compte ces idées de ses prédécesseurs et les expurgeant de tout ce qui ne rencontrerait guère son assentiment, Aristote structure sa pensée autour du plaisir. Depuis lors, le plaisir constitue un concept âprement discuté parmi les interprètes de sa pensée. Les études consacrées à cette question peuvent être structurées sous trois ordres : les éditions et les commentaires sur les principaux ouvrages traitant du plaisir. À côté de celles-ci, nous avons celles qu'on nomme philologiques. Ces dernières se sont, comme le dit M. Campbell (2011, p. 49), « consacrées à comparer entre elles les textes des traités du plaisir et n'ont pas pour objet d'explorer dans les détails le propos d'Aristote dans sa linéarité, et encore moins les dispositifs conceptuels qu'il met en place ». D'autres études sont dites spéculatives. Tout cela montre combien de fois sont diversifiées les contributions qui s'intéressent à la question du plaisir chez Aristote. Mais, en ce qui concerne les études dites spéculatives, la plupart des thèses défendues sur les plaisirs tendent à occulter le principe faisant du plaisir une réserve incontournable dans l'éducation des jeunes chez Aristote.



Les travaux d'A. J. Festugière et de M. Campbell, qui ont eu le mérite de faire écho de cette perspective argumentative chez Aristote, restent lacunaires en ce sens qu'ils n'instruisent pas suffisamment la question du plaisir esthétique (plaisir lié à l'imitation et à l'écoute de la musique) qui, à notre avis, recèle un potentiel important en matière d'éducation. Cela suscite l'intérêt de ce travail d'étude sur le rapport plaisir et éducation chez Aristote. Dès lors, quel enjeu le plaisir pourrait-il constituer dans l'éducation des citoyens ? Telle est la question principale qui constituera l'épine dorsale de cette étude. À travers cet article, nous voulons montrer que le plaisir représente un principe clé dont la considération dans le plan éducatif s'avère un impératif pour une éducation authentique dans la cité.

Au demeurant, on ne saurait aborder ce sujet fondamental du plaisir dans l'éducation sans toutefois évoquer son lien avec le bien et le souverain bien. Par conséquent, interrogeons-nous de savoir, quels rapports le plaisir entretient-il avec le bien et le bien suprême ? Cette préoccupation qui constitue notre premier axe, a pour but de lever un coin de voile sur les concepts de plaisir, de bien et de souverain bien et partant, faire comprendre la position d'Aristote sur la relation entre eux. Par ailleurs, le plaisir peut-il s'envisager dans une perspective éducative ? Autrement dit, la formation du caractère moral de l'individu et sa formation intellectuelle doivent-elles nécessairement tenir compte du plaisir ? L'objectif fondateur de cette préoccupation est de montrer que le plaisir est un instrument indispensable que le législateur et l'éducateur doivent pouvoir prendre en compte, intégrer et savoir articuler dans le processus d'éducation.

Notre méthodologie pour analyser ce sujet s'articulera dans un double sens. Certes, Aristote s'est inspiré de ses prédécesseurs dont Eudoxe, Speusippe et Platon concernant le sujet sur le plaisir mais il ne s'est pas contenté de relayer simplement la conception de ces derniers. Sur le concept de plaisir, le Stagirite développe une approche iconoclaste qui tranche avec celle de ses prédécesseurs en ce sens qu'il fait du plaisir, y compris le plaisir esthétique, un principe dans l'éducation des jeunes. En raison de l'originalité de sa conception sur le plaisir, nous avons choisi la démarche exégétique pour mieux la faire comprendre. Par ailleurs, partant de l'ancrage



aristotélicien, nous porterons quelques critiques sur le sujet. En somme, notre démarche sera exégético-critique.

## **1. Analyse du rapport entre plaisir, bien et souverain bien**

Aristote, dans ses traités d'éthique, consacre une analyse approfondie au concept de plaisir. En effet, comme le souligne J. Frère (1979, p. 427), « la réflexion sur le plaisir est au cœur des analyses éthiques et métaphysiques des philosophes grecs ». Celui-ci apparaît comme un excellent matériau et un instrument pertinent dans le processus d'éducation. Mais, bien avant de parvenir à ce point culminant de sa pensée, il convient d'établir le rapport existant entre le plaisir, le bien et le souverain bien. Cette perspective implique, par ailleurs, la clarification de ces concepts en présence.

### **1.1. Identité et différence entre le plaisir, le bien et le souverain bien**

Dans la question : « Quel est le bien placé au sommet de tous ceux qui sont exécutables » ? (Aristote, 2004, I, 1095a, 19-30), nous identifions deux concepts fondamentaux ; l'un explicite (le « bien placé au sommet »), c'est-à-dire le bien suprême, et l'autre implicite qui se perçoit à travers l'usage du pronom « ceux », pour désigner « les biens ». Parlons, de prime abord, du bien ou des biens. Lorsque l'on se réfère au langage grec, le mot « bien » est désigné par *agathon*. Il est employé aussi bien du point de vue matériel que spirituel. Le concept ne serait donc pas assujéti à un domaine particulier. Dès les premières lignes du premier livre de l'*Éthique à Nicomaque*, Aristote (2004, I, 1, 1094a 1) écrit : « Le bien c'est la visée de tout ».

En conséquence, l'idée du bien constitue de ce fait une question essentielle dans le philosophe aristotélicien. Non seulement dans le livre que nous venons de citer mais dans d'autres, il est question du bien. Dans les *Topiques*, par exemple, Aristote (1966, III 1, 116a 20), écrit que : « Toutes choses se portent vers le bien ». Dans la *Rhétorique*, on lit : « Le bien (...) est ce vers quoi toutes choses se portent ou tous ceux qui possèdent la sensation ou la pensée ». (Aristote, 2007, I, 6, 1362a 22-28). En fait, le bien est la visée ou le but commun de tous les êtres, aussi bien les êtres possédant la sensation que ceux doués de pensée. À propos du bien, Aristote (2004, I, 1096b, 11- 25) en distingue deux sortes, en l'occurrence « les biens « utiles » (ou biens extérieurs) et



les biens en soi ». Sous la rubrique de biens utiles, nous distinguons les biens corporels, matériels et les politiques, alors que les biens en soi, sont en vue d’eux-mêmes, ils ne visent rien d’autre qu’eux-mêmes. Ils sont leur propre *téolos*, c’est-à-dire leur propre finalité. Il s’agit là de la vie pratique et théorétique.

Par ailleurs, il faut noter que

tous les penseurs du siècle d’Aristote et des siècles précédents partagent des positions communes : le plaisir, qui est toujours considéré comme quelque chose d’éprouvé dans l’absolu, et non comme un « se réjouir » de telle ou telle opération, est unanimement pensé comme une affection passive ». (M. Campbell, 2011, p. 65).

Après cette clarification des concepts de bien et de plaisir (*hedonè*), passons à présent à ce que nous avons annoncé dans les lignes qui précèdent juste avant la clarification conceptuelle ci-devant indexé. Comme on le sait, Aristote, dans une démarche taxonomiste, expose et évalue d’emblée la conception de ses prédécesseurs avant d’établir sa propre pensée. Ainsi, c’est partant principalement de la conception d’Eudoxe sur le plaisir et le bien, que nous percevons celle d’Aristote relative au rapport entre le plaisir et le bien. Pour Eudoxe, le plaisir a une nature divine, il est ainsi au-dessus de tous les biens. Il serait assimilable au bien suprême et mérite pour ce faire des éloges. Jugeant cette conception, Aristote (2004, I, 12, 110b, 30), écrit : « Eudoxe semble avoir eu raison de prendre la défense du plaisir pour lui décerner le prix de la plus haute excellence ».

Comme on s’en aperçoit, Aristote approuve l’idée du caractère naturel et divin du plaisir chez Eudoxe. Le plaisir est non seulement une réalité naturelle, mais mieux, il est quelque chose de préférable. Toutefois, Aristote ne manque pas de lui faire un reproche. Pour lui, en effet, le plaisir étant de nature divine, « est digne d’honneur et non d’éloge ». (S. Manon, 2018, p.1). Il l’exprime clairement à travers les propos suivants : « (...) il [Eudoxe] pensait, en effet, que si le plaisir, tout en étant au nombre des biens, n’est jamais pris pour objet d’éloge, c’était là le signe de sa supériorité sur les choses dont on fait l’éloge ». (Aristote, 2004, I, 12, 110b, 30). À l’en croire, le plaisir est un bien, plus estimable et plus considérable que les autres biens. Ceci inclinerait à penser, selon cette perspective aristotélicienne que, « lorsque l’on a à choisir la



meilleure vie, le plaisir doit en être l'un des éléments principaux ». (P. Gozza, 2007, p. 196).

Cette démarche d'Aristote s'apparenterait à une réplique à Speusippe et à ses partisans pour lesquels le plaisir est un mal et qu'il conviendrait de fuir. Pour ces derniers, en effet, comme nous le révèle Aristote (2004, VII, 12, 110b-1, VII, 1152b 11-17), « aucun plaisir n'est un bien, ni par soi, ni par coïncidence, car, pensent-ils, le bien et le plaisir ne reviennent pas au même (...) De plus, les plaisirs sont un obstacle à penser ». Contre leurs arguments, Aristote (2004, VII, 1153b 1-7) soutient que, « nécessairement donc, le plaisir est bien. La solution de Speusippe pour ruiner cet argument ne marche pas en effet comme il l'entend (...) car on ne peut soutenir que le plaisir est essentiellement un mal ». De ce qui précède, on pourrait considérer le plaisir comme un bien chez Aristote.

## **1.2. Le souverain bien et son plaisir propre**

La définition du souverain bien (*eudaimonia*) paraît simple, mais sa nature reste très complexe. Comme l'affirme Aristote (2004, I, 1095a-2), « sur son nom, en somme, la toute grosse majorité tombe d'accord : c'est le bonheur, en effet, disent et la masse et les personnes de marques ». De ces propos, il ressort que le bien suprême, c'est le bonheur. Cette désignation requiert le consentement de la majorité des hommes sans exception. Mais à la question de savoir ; « le bonheur qu'est-ce que c'est ? » (Aristote, I, 1095a 19-30), les avis restent partagés. « Pour certains, en effet, la réponse est claire et évidente : c'est quelque chose comme le plaisir, la richesse ou l'honneur, quoique la réponse varie des uns aux autres et souvent même un individu identique change d'avis ». (Aristote, I, 1095a 19-30).

Comme on le voit, le souverain bien c'est le bonheur mais sa conception est relative, elle diffère d'un individu à un autre, et pour un même individu son sens pourrait varier. Mais ce qui importe pour nous dans ces différentes approches du bonheur, c'est l'allusion faite au plaisir comme étant le bonheur. « Pour la masse et les gens les plus grossiers, (le bonheur) c'est le plaisir ». (Aristote, 2004, I, 1095b, 16-30). Par ces propos, se profile une assimilation du plaisir au bonheur. Ainsi, le plaisir



s'identifierait-il au bien suprême. Évidemment, quand on scrute de plus près la pensée d'Aristote, on se rend compte qu'il semble identifier le plaisir au souverain bien.

Selon H. Hair (2003, p. 100), « la réflexion sur la possibilité de l'identification entre le bonheur et le plaisir est une constante de la démarche du Philosophe ». Dans le *corpus aristoteleciium*, constamment, le plaisir comme le bonheur se définissent comme une réalité liée à l'activité de l'homme. Dès qu'une activité est pleinement accomplie, elle s'accompagne alors de plaisir. Le plaisir émane de l'action et est considéré comme l'achèvement ou le couronnement de l'activité. À y voir de près, le souverain bien et le plaisir se trouvent au sommet de l'activité humaine. Dès lors, « il ne s'ensuit pas que le plaisir ne serait pas un bien, ni même qu'il ne serait pas le bien suprême » (Aristote, 2004, VII, 1152b, 11-17). Ces réflexions expriment l'identité entre plaisir et souverain bien. Plus encore, cette lecture se trouve confortée par d'autres passages de *L'Éthique à Nicomaque*. Par exemple, au Livre VII, Aristote (2004, VII, 1153b 7-19) écrit : « L'on n'exclut nullement qu'un certain plaisir puisse être le bien suprême ».

Au regard de ce qui précède, il convient de mentionner que le plaisir et le bonheur présentent les mêmes caractéristiques. Mais, faut-il à partir de là, réduire le souverain bien au plaisir ? En considération de cette interrogation, la réponse d'Aristote est la suivante: « L'activité propre à l'homme, et qui est alors son but ultime, n'est pas le plaisir bien que celui-ci soit inhérent à cette activité ». (Aristote, 2004, X, 1774b-14). Ainsi, même s'il existe un rapport entre plaisir et souverain bien, cela ne signifie pas qu'ils sont identiques. Autrement dit, le lien entre le plaisir et le bonheur n'est pas une identité mais une relation. On pourrait, pour ce faire, conclure que le plaisir « n'est donc pas le bonheur » (H. Hair, 2003, p. 101).

Si nous partageons l'avis qu'Aristote parle d'un souverain bien qui est le bonheur, on doit aussi accepter que ce souverain bien a son plaisir propre. Si le souverain bien est la forme achevée de l'activité, le plaisir également comme l'écrit Aristote (2004, X, 1174b, 2-13), « fait partie des choses qui sont une sorte de tout et qui sont achevées (...). Ces considérations montrent une nouvelle fois qu'on a tort de dire que le plaisir est mouvement ou bien génération. Ce langage en effet n'est pas vrai ». On voit ici que l'idée selon laquelle le plaisir serait une affection passive qui s'inscrirait



dans un registre autre que celui du souverain bien, n'est pas recevable. Le plaisir intègre la composition du bonheur et ne l'exclut pas. Le souverain bien, en tant qu'acte achevé ou un état final, est couronné par un plaisir.

Ce plaisir recèle aussi une valeur suprême que le souverain bien qui l'a généré. Comprenons que le souverain bien en tant que souverain bien ne peut engendrer un plaisir inférieur. Le plaisir qui émane de lui est absolument supérieur. Pour montrer clairement cet aspect des choses, interrogeons-nous de la manière suivante : quelle est cette action dont la finalité serait le souverain bien ou le bonheur, puisqu'à chaque action correspond un plaisir spécifique ?

Chez Aristote, en tout état de cause, deux principales activités sont la cause du bien absolu. D'une part, nous avons l'action conforme à la vertu que M. A. Zagdoun (2011, p. 24) souligne en ces termes : « Quant au bonheur, il naît de la constance d'activités conformes à la vertu » ; d'autre part, nous avons l'activité conforme à l'intellect. Mais, il faudra préciser que, de ces deux activités, Aristote privilégie l'activité de l'intellect. Selon lui, la pensée ou la raison est la faculté qui fait la spécificité de l'homme. Dès lors, l'activité de l'intellect est ce qui conduit à son bonheur. Aristote (2004, X, 1177b, 26 à 1178a, 5), exprime cette vérité en ces termes :

Il serait alors étrange que l'homme accordât la préférence non pas à la vie qui lui est propre, mais à la vie de quelque chose autre que lui (...) ce qui est propre (*tàoikeion*) à chaque chose est par nature ce qu'il y a de plus excellent (*kratiston*) et de plus agréable (*hêdiston*) pour cette chose. Et pour l'homme, (...) ce sera la vie selon l'intellect, s'il est vrai que l'intellect est au plus haut degré de l'homme lui-même. Cette vie-là est donc la plus heureuse.

Ce qui est propre à l'homme ici, c'est la vie de la raison. Par son activité, il se rend semblable à Dieu. L'activité intellectuelle est la plus préférable de toutes, car elle soustrait l'homme au rang de simple homme pour le hisser au diapason du divin. Ainsi, la vie théorétique est, par excellence, l'expression même du bonheur. À cette vie, est attaché un plaisir suprême qui lui est spécifique ou propre. Aristote (1978, VII, 12, 1245b 2-5) le souligne clairement : « L'activité de l'intellect qui s'enquiert des principes suppose une application plus sérieuse ; il n'a pas d'autre but que lui seul, et il porte avec lui son plaisir qui lui est exclusivement propre, et qui augmente encore



l'intensité de l'activité ». On s'aperçoit ici que l'activité de l'intellect contient un plaisir qui lui est propre.

Somme toute, en suivant Aristote dans sa démarche, on se rend à l'évidence que, l'activité correspondant au bonheur est une activité qui comporte un plaisir constant. Ce plaisir est par conséquent, au sommet d'une hiérarchie de plaisirs et pour Aristote (2004, X, 1173a, 8-17), « celui qui s'en prend à cette croyance n'a guère de chance d'avancer des propos plus crédibles ».

## **2. Considération et articulation des plaisirs dans le processus d'éducation**

Nous convenons avec plusieurs commentateurs de l'œuvre d'Aristote, notamment P. Donini (2003, p. 438), que « c'est une chose bien claire et bien connue que le traitement de la question de l'éducation [chez Aristote] est inachevée ». Mais cela ne fait aucunement de l'éducation un sujet mineur et périphérique dans la pensée aristotélicienne. On pourrait même dire que l'éducation occupe une place de choix aux côtés des autres questions que traite Aristote. À travers notre Thèse de doctorat portant sur le sujet : *Art et éducation chez Aristote* et dans notre ouvrage intitulé : *Art et éducation en Afrique : les perspectives aristotéliennes*, publiée en 2017 aux éditions *Édilivre*, nous avons montré l'intérêt d'Aristote pour l'éducation. Chez lui, en effet, l'éducation part depuis l'union des couples en passant par la naissance de l'enfant jusqu'à l'âge adulte. À chaque stade de l'évolution de la vie, correspond un type d'éducation précis. Rien n'y est donc laissé au hasard. La famille, mais plus particulièrement l'État, reste le garant de cette éducation. Au demeurant, notre présente préoccupation est de situer la place du plaisir dans le plan éducatif aristotélicien. Dans cette perspective, nous parlerons précisément des plaisirs, notamment de leurs implications et de leur articulation dans le processus d'éducation.

### **2.1. Le plaisir et la peine comme matériaux d'éducation morale**

Il faut noter, d'emblée, que la vertu et le vice sont fondés sur les plaisirs et les peines. Nous tenons cette idée d'Aristote qui l'affirme dans l'*Éthique à Nicomaque* et l'*Éthique à Eudème*. Dans le premier ouvrage cité, Aristote (2004, II, 1104b 8-24) écrit : « Plaisirs et chagrins sont en effet en jeu lorsqu'il s'agit de la vertu morale, car c'est le



plaisir qui nous fait commettre les mauvaises actions et c'est la peine qu'elles nous causent qui nous fait abstenir des belles ». Dans le second, nous lisons :

En raison à la fois de ce qui précède et des assertions que nous avons posées, il s'ensuit que toute vertu du caractère porte sur des plaisirs et des peines. En effet, toute âme est propre à s'activer par rapport à ces choses et à l'égard de ces choses par lesquelles par nature, elle devient meilleure aussi bien que pire. Or, nous déclarons que nous sommes mauvais en raison de plaisirs et de peines, et cela parce que nous les poursuivons et fuyons comme il ne faut pas, ou parce que nous poursuivons et fuyons ceux qu'il ne faut pas (Aristote, 1978, 1221b 37-1222a 2).

À partir de ces deux textes, nous saisissons l'implication des plaisirs et des peines dans la formation du caractère. Autrement dit, ce sont les peines et les plaisirs qui déterminent le comportement humain. L'homme est vertueux ou vicieux selon que son action est correctement posée ou non. « En effet, pour Aristote, les vertus et les vices sont liés à l'action et l'acquisition des vertus ne se fait que par une longue habitude d'actions vertueuses répétées (...) le plaisir et la peine doivent être des indices de notre activité vertueuse ». (M. A. Zagdoun, 2011, p. 23-24). Dans nos analyses antérieures, nous avons montré, avec Aristote, que l'homme est un être naturellement caractérisé par l'action.

Or, nous savons aussi qu'à chaque action déterminée, correspond un plaisir. C'est pourquoi, Aristote préconise l'action conforme à la vertu, de laquelle découle un plaisir pur. La vertu "*aretè*" qui signifie excellence se voit ainsi arrimée au plaisir. Ce plaisir conforme à la vertu, comme le souligne A. J. Festugière (1971, p. 101), « est bon ; il a valeur morale ; loin d'entraver l'acte, il le renforce ; il concourt à notre perfection ». De ce point de vue, le plaisir s'avère comme un signe de perfection morale, il accompagne l'action vertueuse. La vertu est nécessairement mêlée au plaisir. Vu donc cette implication du plaisir dans la vie vertueuse, il importe qu'il soit pris en compte dans l'éducation des jeunes.

À ce stade de notre analyse, il est possible d'affirmer que le plaisir ne corrompt pas la morale, s'il résulte d'une action noble. Les propos suivants d'Aristote (2004, II, 2, 1104b, 5), en sont une parfaite illustration : « Nous devons prendre pour signe distinctif de nos dispositions le plaisir ou la peine qui vient s'ajouter à nos actions (...) plaisirs et peines sont ainsi; en fait, ce sur quoi roule la vertu ». À l'en croire, la vie de l'individu



vertueux est empreinte de plaisir. En fin de compte, « la vie de l'homme vertueux ne serait donc pas plus agréable si les actes qu'il produit, ou l'exercice de son activité, ne lui procurent pas plus d'agréments » (Aristote, 2004, VII, 13, 1153b). Cela signifie qu'on ne saurait exclure le plaisir de la vie vertueuse.

De toute évidence, la vertu éthique, comme nous la présente Aristote (1978, II, 10, 1227b, 9), est « une disposition qui nous permet de choisir le juste milieu relatif à nous dans le domaine des plaisirs et des peines ». Ici, ce qui détermine la vertu, c'est le choix et il porte sur les plaisirs. À ce titre, les plaisirs constituent l'objet de la vertu. Le plaisir fait partie intégrante de l'être et la seule chose qu'Aristote nous demande, c'est son bon usage ; car, « si on en use bien on sera bon, et si on en use mal, [on sera] mauvais » (Aristote, 2004, VII, 13, 1153b). C'est partant du plaisir qu'une action est jugée. De ce point de vue, s'éloigner du plaisir revient à dire qu'on s'éloigne de la vertu. Dans cette perspective, il est hors de question, comme l'affirme Aristote (1978, II, 10, 1227b, 9), que « les plaisirs et les peines ne fassent le principal objet de l'œuvre entière de la vertu ». Dans cette logique, une vie moralement bien menée ne consiste pas à fuir les plaisirs, mais en user correctement.

À ce sujet, nous concluons, avec Aristote (1978, II, 10, 1227b, 9), que « si les vertus concernent les actions et les passions, et si toute passion et toute action s'accompagnent logiquement de plaisirs ou de peines, pour cette raison encore, la vertu aura rapport aux plaisirs et aux peines ». Comme l'on s'en rend compte, à travers cette démarche, le plaisir demeure un élément référentiel pour la vie vertueuse. Mais, comment faut-il le traiter ou l'articuler pour une éducation authentique ?

## **2.2. Traitement ou articulation des plaisirs dans le processus d'éducation**

Selon Aristote, le plaisir est très important en ce sens où la bonne éducation passe par l'éducation de nos plaisirs, une manière de les rendre vertueux. Convaincu que tous les plaisirs ne sont pas tous bons, il convient alors d'amener l'individu dès son plus jeune âge à se détourner de la voie qui mène vers les mauvais plaisirs. Au regard de cette vérité, l'éducateur doit pouvoir tenir compte des plaisirs et y appliquer l'éducation des jeunes. Autant dire qu'une éducation qui se veut authentique, doit absolument



s'amorcer par les plaisirs. Platon (2008, II, 653a-c), avant Aristote, avait perçu cette idée.

Il affirme :

Je prétends que pour les enfants, les premières sensations de leur âge sont les plaisirs et la peine, et que c'est en cette matière qu'apparaissent tout d'abord dans l'âme la vertu et le vice (...) J'appelle éducation, donc la première acquisition qu'un enfant fait de la vertu ; si le plaisir et l'amitié, la douleur et la haine naissent comme il faut dans les âmes avant que l'on ait reçu la règle et que, la règle une fois reçue, les sentiments s'accordent avec elle à reconnaître qu'ils ont été bien formés par les habitudes correspondantes, cet accord constitue la vertu dans son intégrité. Quant à la partie de la vertu qui nous forme à user comme il faut du plaisir et de la peine, qui fait que nous haïssons ce qu'il faut haïr depuis le début jusqu'à la fin, et que nous aimons ce qu'il faut aimer, si on l'isole par la raison et qu'on la nomme éducation, ce sera, à mon avis, la dénommer correctement.

À travers cette assertion, on note que les enfants sont portés, à leur bas âge, aux plaisirs. C'est en cela qu'ils sont soit vertueux soit vicieux. Tout compte fait, pour C. G. Lafaye (2005, p. 18), « la nature humaine étant caractérisée par le plaisir, l'éducation est l'éducation du plaisir, au sens où il s'agit d'inculquer certains plaisirs ». L'éducation doit s'appliquer aux plaisirs des enfants en vue de les conduire à la vertu. Comme on le voit, le plaisir devient un élément de référence dans l'éducation des jeunes. Aristote (2004, X, 2, 1172a, 15) reprend cette idée à son compte :

On admet en effet d'ordinaire que le plaisir est ce qui touche le plus près à notre nature humaine ; et c'est pourquoi dans l'éducation des jeunes gens, c'est par le plaisir et la peine qu'on les gouverne. On est également d'avis que pour former l'excellence du caractère, le facteur le plus important est l'être. En effet, plaisir et peines s'étendent tout au long de la vie, et sont d'un grand poids et d'une grande force pour la vertu comme pour la vie heureuse puisqu'on élit ce qui est agréable et qu'on évite ce qui est pénible.

Aristote, tout comme Platon, soutient que le plaisir, en tant que réalité naturelle, est ce qui guide l'action humaine. Aussi, pourrait-on conduire ou orienter un individu à agir d'une manière ou d'une autre à travers le plaisir. Ce plaisir demeure en quelque sorte la boussole de l'action de l'homme. C'est pourquoi Aristote préconise qu'on en tienne compte dans l'éducation. Dans cette logique, S. Manon (2018, p. 11), indique :

Éduquer un homme consiste à promouvoir les conditions de son développement moral afin qu'il accomplisse son humanité dans son excellence, le souci de tout éducateur doit être de l'armer contre la tentation du mal (...) or qu'est-ce qui incline les individus à une activité vicieuse (ou vertueuse) ? L'expérience montre que c'est l'attrait au plaisir ».



Cela implique que, pour apporter une saine éducation aux jeunes, il convient de les amener à prendre plaisir aux choses moralement irréprochables et acceptables. Une fois cette habitude acquise, les jeunes se détourneraient du vice.

De ce qui précède, il convient de conclure, avec S. Manon (2018, p. 11), que « l'enjeu de toute bonne éducation est de conduire l'agent moral à trouver son plaisir dans ce que la raison juge être bien et réciproquement à éprouver de l'aversion pour ce qu'elle juge être un mal ». Dans cette perspective, la valeur du plaisir reste considérable dans l'éducation des citoyens. En d'autres termes, on pourrait dire que le plaisir occupe une place prépondérante dans l'éducation. Considérant cette place indéniable du plaisir dans l'éducation, comment doit-il être articulé dans l'éducation ? Cette question nous conduit à examiner la méthodologie appliquée aux plaisirs dans le processus d'éducation. Concrètement, nous parlerons de faire prendre plaisir aux enfants à la vie théorique en les habituant à l'imitation.

Ici, le plaisir devra servir de fin propédeutique à la vie théorique. Aussi, s'agira-t-il d'évoquer l'usage du plaisir musical pour habituer les âmes à une belle pratique morale. En quelque sorte, c'est au plaisir esthétique qu'on se réfère. On nous permettra d'utiliser ici le terme esthétique tout en sachant que l'emploi de ce terme est situé en amont de son introduction dans le vocabulaire philosophique. Au reste, « la notion d'esthétique est moderne et doit son existence à Baumgarten. L'esthétique n'est donc pas antérieure au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le terme esthétique ne peut donc s'employer avant cette époque, sinon par analogie » (M. A. Zagdoun, 2011, p.17).

Pour traiter du premier aspect, il convient de revenir à Platon. Nous savons que dans *La République*, il critique sévèrement les peintres et les poètes en raison du fait que, leurs arts relevant de l'ordre de l'imitation étaient un obstacle à la connaissance et à la morale. Selon lui, les jeunes en prenant plaisir à voir leurs œuvres et à les écouter finiront par être corrompus du point de vue moral mais aussi rationnel. Aristote, sur ce point se trouve radicalement opposé à Platon. Pour lui, l'imitation n'est pas mauvaise en soi, elle participe plutôt à l'apprentissage et à la connaissance. Les sentences suivantes d'Aristote (2007,1448b) sont d'une grande pertinence à ce sujet : « Imiter en effet, dès l'enfance, une tendance naturelle aux hommes et ils se différencient des autres animaux



en ce qu'ils sont des êtres enclins à imiter et qu'ils commencent à apprendre à travers l'imitation ». Ces propos montrent combien de fois prendre plaisir à l'imitation, conduit à l'apprentissage. Autrement dit, on apprend en prenant plaisir à l'imitation. L'action ou l'activité d'imitation est un puissant moyen pédagogique. Pour faire prendre du plaisir aux enfants à l'apprentissage, il faut recourir à l'imitation. Là précisément, on peut retenir, avec C. Wulf (2014, p. 126), que « l'apprentissage mimétique est essentiel dans de nombreux processus de formation et de formation par soi-même ». Pour susciter le plaisir lié à l'imitation, Aristote trouve le moyen du jeu, mais aussi de l'art. En bonne logique, comme l'écrit P. Destrée (2010, p. 5), « l'art a pour but premier de plaire. (...) Il doit jouer un rôle fondamental dans l'éducation morale des jeunes : c'est en apprenant à admirer et à jouir de la "beauté" de certains faits esthétiques, que l'on va pouvoir 'absorber' certaines valeurs que ces faits véhiculent inévitablement ».

Il va sans dire que prendre plaisir à l'imitation procure de la connaissance. En effet, au contact de l'œuvre picturale qui nous met en présence d'images, lesquelles constituent pour l'individu des éléments de connaissance. Aristote (2007, 48b-9) le souligne lorsqu'il écrit : « En effet on aime à voir des images, c'est qu'en les regardant on apprend à connaître ». En prenant plaisir à regarder l'œuvre d'art (la peinture) par exemple, nous acquérons des connaissances. Les images que nous percevons à travers l'œuvre sont de nature à susciter en nous un plaisir de type cognitif. D. L. Fié (2011, p. 2) souscrit à cette idée lorsqu'il affirme : « L'imitation (...) est même un instinct naturel par lequel l'homme acquière ses premières connaissances ». À y voir de près, le plaisir esthétique, « est nécessaire à la connaissance » (D. L. Fié, 2011, p. 2).

L'habitude prise à l'imitation génère d'une façon ou d'une autre un plaisir qui conduit à la connaissance. On pourrait ainsi dire que le plaisir pris à l'imitation est d'un genre cognitif. Comme l'écrit Aristote (2004, II, 2, 1104b, 11-13), « nous devons être amenés d'une façon ou d'une autre, dès la plus tendre enfance, (...) à trouver nos plaisirs et nos peines là où il convient, car la saine éducation consiste en cela ». Comme il l'affirme ici, nous devons trouver nos plaisirs dans l'imitation. C'est le moyen par excellence pour nous procurer la connaissance. Bref, le plaisir esthétique qui découle de l'imitation est qualifié de cognitif en ce sens où il a rapport avec la connaissance. Au



regard de ce qui a été dit *supra*, pour une éducation authentique dans la cité, l'éducateur devrait axer l'éducation des enfants sur les plaisirs en commençant par celui de l'imitation. On assiste ici au traitement du plaisir dans l'éducation par le plaisir. L'éducation par le plaisir d'imitation constitue, en conséquence, l'une des articulations possibles du plaisir en matière d'éducation chez Aristote.

En outre, il faut évoquer l'éducation par le plaisir musical. Comme nous l'avons mentionné un peu plus haut et comme le renchérissent ici M. Crubellier et P. Pellegrin (2002, p. 183), « tout plaisir n'est pas bon, mais nulle activité humaine ne peut prétendre à la perfection si elle n'est accompagnée de plaisir ». On pourrait à ce sujet nous référer à l'activité musicale, qui aux yeux d'Aristote (2015, VIII, 5, 1339a) « nous fait tendre en quelque chose vers la vertu ». La musique, comme le suggère Aristote, est à même de susciter un énorme plaisir. Et ce plaisir serait de nature à contribuer à l'éducation morale. En vérité, comme l'écrit S. Manon (2018, p. 10) : « Le plaisir (musical) accroît la disposition vertueuse ». De toute évidence, le plaisir musical dispose l'âme à la vertu. Mais, il faut souligner que toute musique n'est pas convenable à l'éducation dans la mesure où il y en a de vulgaires, ainsi que des instruments inadéquats. Seule une catégorie de musique, dite éthique chez Aristote, est destinée à la *paideia* (éducation).

On pourrait ainsi dire, avec P. Adrenne (2010, p. 54), que « moraliser les conduites est l'autre grand volet de l'art ». Considérant que le plaisir musical recèle un véritable potentiel éthique en ce sens qu'il prédispose l'âme à la vertu, c'est préjuger qu'il est un bénéfice pour l'éducation. J. Lombard partage largement cette idée lorsqu'il écrit :

Dans une éducation tournée vers le bonheur de la cité, qui dépend de celui des citoyens et de leur vertu, la musique est à l'évidence un puissant moyen qui doit être au centre de l'action pédagogique (...). Il faut enseigner à chaque enfant, dès son plus jeune âge, une musique qui favorisera en lui la croissance des vertus et le détournera du mal. (J. Lombard, 1994, p. 118).

À travers cette assertion, on se rend à l'évidence que le plaisir musical est loin d'être négligeable, son apport à l'éducation reste incontestable s'il relève d'une musique appropriée et convenable. En somme, « on voit que la musique constitue un moyen qui ne saurait plus adapté pour opérer dans le tout jeune enfant une première rectification



*Agathos*, n°002, Décembre 2018, <http://www.agathos-uao.net>

morale » (J. Boulay, 1961, p. 270). Vu sous cet angle, « music in particular is of crucial importance in Aristotle's conception of (education) »<sup>1</sup> (P. Destrée, 2011, p. 231). Cela est toute une autre façon de dire que la musique est plus qu'essentielle dans l'éducation.

## Conclusion

Il convient de retenir que le plaisir demeure un concept central dans la philosophie morale d'Aristote. Suspecté et discrédité, Aristote se soustrait à l'approche méprisante du plaisir pour montrer sa place incontournable et enviable dans l'éducation. Pour y arriver, il nous a fallu examiner à la lumière de la pensée d'Aristote la relation existante entre le plaisir, le bien et le souverain bien. À l'issue de cette analyse, il est ressorti que le plaisir est un bien ; même le souverain bien a son plaisir qui lui est propre. Sur cette approche, notons que « le paradoxe de la philosophie d'Aristote semble de s'être détaché radicalement de ses prédécesseurs sur ce point » (J. Frère, 1979, p. 427). Au regard de ces propos, la notion de plaisir n'aura pas pour autant été tout à fait discréditée, elle méritait toute la considération dans le processus d'éducation.

Le plaisir d'imitation en raison de sa nature cognitive nous a semblé constituer un puissant instrument pédagogique. Aussi, en nous référant à la musique, avons-nous compris qu'elle « dispose la pensée vers le beau, c'est-à-dire vers le bien (...) la musique est bénéfique à l'intelligence » (M. A. Zagdoun, 2007, p. 97). Ainsi, le plaisir musical recèle-t-il un fort potentiel moral et intellectuel. Toutes ces raisons font du plaisir un principe au fondement de la théorie éducative d'Aristote. À ce titre, le plaisir mérite une attention toute particulière et une prise en compte effective dans nos systèmes pédagogiques actuels en quête de référentiel.

## Références bibliographiques

ADRENNE Paul, 2010, « L'Avenir éthique de l'art », *Nouvelle Revue d'esthétique*, n°6, pp. 51-57.

ARISTOTE, 2015, *Les Politiques*, trad. et prés. Pierre Pellegrin, Nouvelle édition, Paris, G.F. Flammarion.

---

<sup>1</sup> La musique est d'une importance cruciale dans la conception aristotélicienne de l'éducation.



**Agathos, n°002, Décembre 2018, <http://www.agathos-uao.net>**

ARISTOTE, 2007, *Poétique*, trad. Roselyne Roc Dupont et Jean Lallot, Paris, Éditions du Seuil.

ARISTOTE, 2007, *Rhétorique*, nouvelle traduction du Grec par Jean Lauxerois, Paris, Pocket.

ARISTOTE, 2004, *Éthique à Nicomaque*, trad. et prés. Richard Bodeus, Paris, G.F. Flammarion.

ARISTOTE, 1978, *Éthique à Eudème*, intro., trad. et notes V. Décarie, Paris-Montréal.

ARISTOTE, 1966, *Les Topiques*, trad. et notes Jean Tricot, Paris, J. Vrin.

BOULAY Jasmin, 1961, « Le Rôle de la musique dans l'éducation », *Laval théologique et philosophique*, Volume 17, numéro 2, p. 262-274.

CAMPBELL Matthieu, 2011, *Le Plaisir dans la pensée d'Aristote, Physiologie, essence valeur et usage*, Thèse de Doctorat, soutenue publiquement le 04 juillet.

CRUBELLIER Michel et PELLEGRIN Pierre, 2002, *Aristote, le philosophe et les savoirs*, Paris, Éditions du Seuil.

DESTRÉE Pierre, 2016, « Aristote on Power of Music in Tragedy », *Greek and roman musical studies* 4, p. 231-252.

DESTRÉE Pierre, 2011, « Art et éducation morale selon Platon », *Anais de filosofia clàssica*, vol. V n°9, p. 1-16.

DONINI Pierluigi, 2003, « Mimèsis tragique et apprentissage de la phronèsis », *Les Études philosophiques*, n° 67, p. 436-450.

FESTUGIÈRE André Jean, 1971, « La Doctrine du plaisir des premiers sages à Épicure », *Études de philosophie Grecque*, Paris, J. Vrin.

FIÉ Doh Ludovic, 2011, « Mimèsis et catharsis : approche aristotélicienne de l'art comme imitation », *Lettres d'Ivoire* n°0010, premier semestre, p. 1-14.

FRÈRE Jean, 1979, « Le Paradoxe du plaisir selon Aristote », *Revue philosophique de France et de l'Étranger*, T 169, n°4, p. 427-442.



**Agathos, n°002, Décembre 2018, <http://www.agathos-uao.net>**

GOZZA Paolo, 2007, « Mousikè, Hèdonè et Aretè », *Mousikè et Aretè, La musique et l'éthique de l'Antiquité à l'âge moderne*, textes réunis par Florence Malhomme et Anne Gabrièle Wersinger, Paris, Vrin, p. 186-198.

HAIR Howard, 2003, *Pourquoi l'éthique ? La voie du Bonheur selon Aristote*, Paris, L'Harmattan.

LAFAYE Caroline Guibet, 2005, « Pour une esthétique platonicienne », in *Laval Théologique et Philosophique*, Volume 61, numéro 1, p. 5-20.

LOMBARD Jean, 1994, *Aristote, politique et éducation*, Paris, L'Harmattan.

MANON Simone, *Aristote. Vertu et Plaisir*, consulté le 01/6/2018, [www.Philog.fr](http://www.Philog.fr).

OZOUKOU François Koudou, 2017, *Art et éducation en Afrique. Les perspectives aristotéliennes*, Saint Denis, Édilivre.

PLATON, 2008, *Œuvres Complètes*, trad. Georges Leroux, dir. Luc Brisson, Paris, Flammarion.

WULF Christoph, 2014, « Mimèsis et apprentissage culturel », *Le Télémaque*, n°45, p. 123-136.

ZAGDOUN Mary-Anne, 2011, *L'Esthétique d'Aristote*, Paris, Éditions CNRS.

ZAGDOUN Mary-Anne, 2007, « Éthique et théories de la musique chez les stoïciens », *Mousikè et Aretè, La musique et l'éthique de l'Antiquité à l'âge moderne*, textes réunis par Florence Malhomme et Anne Gabrièle Wersinger, Paris, Vrin, p. 87-98.